

Rapport public Parcoursup session 2025

Lycée Jehanne de France - CFA les Chassagnes - BTS - Services - Management en hôtellerie restauration - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mercredi 01 octobre 2025.

Lycée Jehanne de France - CFA les Chassagnes - BTS - Services - Management en hôtellerie restauration - en apprentissage (28259)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
Lycée Jehanne de France - CFA les Chassagnes - BTS - Services - Management en hôtellerie restauration - en apprentissage (28259)	Jury par défaut	Tous les candidats	30	97	12

Les critères utilisés en 2025

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Notes en gestion, économie et marketing	Notes de 1 ère et Terminale	Important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Capacité du candidat à faire progresser ses moyennes	Evolution des moyennes sur les bulletins	Important
	Notes dans les disciplines technologiques et professionnelles	Notes de 1 ère et Terminale dans les disciplines technologiques et professionnelles	Très important
Savoir-être	Engagement, capacité à s'investir, concentration en classe, autonomie, capacité à fournir des efforts, esprit d'équipe;	Appréciations des enseignants sur les bulletins et la fiche avenir	Essentiel
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Mise en avant personnalisée de la motivation pour effectuer la formation, en adéquation avec un projet de formation et/ou professionnel	Projet motivé de formation	Très important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Mise en avant d'activités et/ou centres d'intérêt présentant une certaine adéquation avec les contenus de formation	Rubrique "Activités et centres d'intérêt"	Complémentaire

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) en séries générale et technologique dans l'examen des vœux

Prenez-vous en compte les enseignements de spécialité (voie générale et technologique) dans votre examen des candidatures ?

Oui.

Le poids dans l'examen des candidatures donné aux résultats académiques dans certains EDS :

Est équivalent à celui donné à l'ensemble des autres matières.

Quels sont les EDS pris en compte pour l'examen des candidatures ?

Série STHR

- Economie et gestion hôtelière (EDS)
- Enseignement scientifique alimentation - environnement (EDS)
- Sciences et technologies culinaires et des services (EDS)
- Sciences et Technologies culinaires et services-ESAE (EDS)

Critères éliminatoires

Préciser les critères quantitatifs voire qualitatifs qui conduisent à ne pas classer certains candidats lors de l'examen des candidatures

Les notes obtenues dans une ou plusieurs EDS spécifiques sont prises en compte dans l'évaluation du dossier. Le fait de suivre certains EDS spécifiques est déterminant pour être classé dans cette formation

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

L'examen des vœux a été réalisé après consultation des points suivants pour tous les dossiers :

- Examen de la fiche avenir avec prise en considération de l'avis du Chef d'établissement
- Moyennes dans les matières professionnelles
- Appréciations générales par matière
- Appréciations des périodes entreprise
- Absence et comportement

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session :

- S'intéresser aux métiers de la restauration et de l'hôtellerie
- Disposer de compétences relationnelles propres aux métiers des services et de la relation client
- Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet
- Disposer de capacité d'organisation et d'autonomie
- Disposer de compétences en matière de communication écrite et orale
- Disposer de compétences dans au moins 2 langues vivantes étrangères, dont l'anglais comme langue obligatoire
- Etre capable d'adopter des comportements et des codes professionnels
- Disposer d'au moins d'une première expérience dans le domaine de la restauration et/ou de l'hôtellerie (stage découverte, stage professionnalisant, emploi saisonnier...)

Signature :

FRANCIS MBIANDA,

Chef d'établissement de l'établissement Lycée

Jehanne de France - CFA les Chassagnes